

Les informations pratiques

• Sante de votre enfant



Lors de l'inscription, vous devrez remplir une **fiche sanitaire** (conservée pour l'année scolaire). Cette fiche est **obligatoire et indispensable** (dans l'intérêt de votre enfant), merci de bien vouloir la remplir ce document avec attention et lisiblement.

Les allergies et les régimes particuliers seront respectés et l'ensemble de l'équipe y sera vigilant.

Les traitements médicaux seront suivis et administrés par la direction, sous réserve de la présentation de l'ordonnance correspondante. Aucun médicament ne sera donné sans ordonnance.

Et si mon enfant se fait mal au centre de loisirs ? L'équipe de l'accueil de loisirs peut être amené à effectuer des premiers soins à votre enfant, ce que l'on appelle couramment la « bobologie » : égratignure, coupure, saignement de nez ... Des trousse à pharmacie sont à disposition de l'équipe à cet effet et l'équipe est formée à ses gestes. La directrice de l'ALSH est titulaire du PSC1 (brevet de premiers secours). Vous serez au courant le soir même, en cas de soins prodigués à votre enfant. En cas d'urgence, l'équipe prendra contact avec le Samu/pompiers.

Et si mon enfant est malade au centre de loisirs ? Si votre enfant est malade au centre de loisirs, après évaluation de la situation, nous prendrons directement contact avec les responsables légaux afin de trouver une solution afin de préserver la santé de l'enfant.

• Vêtements et objets de valeur



Nous vous conseillons de munir votre enfant d'un petit sac à dos avec :

- un change complet
- le doudou (pour la sieste ou le temps calme)
- Une paire de chausson
- Le nécessaire pour la neige (combinaison, gants, bonnet, bottes ...).



Nous vous conseillons de noter le nom de votre enfant sur ses affaires. Si les affaires ne sont pas marquées, il est bien difficiles de retrouver son propriétaire (surtout pour les plus petits).

Nous vous conseillons de vêtir votre enfant en fonction de la météo et avec des vêtements « tous terrain » dans lesquels il se sente à l'aise pour bouger. Il est fortement déconseillé de mettre à votre enfant des vêtements de marque et de valeurs. Tout objet de valeur est aussi à éviter (boucles d'oreilles, appareils électroniques, jouet ...)

En cas de sortie ou d'animation nécessitant une tenue ou du matériel spécifique, vous serez informé en amont à l'oral, par affichage et par mail.

Le centre de loisirs met à disposition de nombreux jouets et organise des animations, il n'est donc pas nécessaire que les enfants apportant leurs jouets personnels (excepté le doudou). Le centre décline toute responsabilité en cas de perte ou de casse.

• Matin et soir : accueil des familles et responsabilites

L'équipe du centre de loisirs est responsable de l'enfant à partir de 8h. Pour des raisons de sécurité, l'accompagnement de votre(vos) enfant(s) doit se faire obligatoirement jusqu'à l'entrée du centre de loisirs.

Le soir, vous devez vous munir d'une pièce d'identité pour récupérer votre enfant.

Merci de nous transmettre une autorisation si une personne autre que les responsables légaux est autorisée à venir les récupérer. En aucun cas nous laisserons partir un enfant seul ou avec une personne non-autorisée.

Outre les raisons de sécurité, ces moments d'accueil des familles sont aussi l'occasion de créer du lien avec vous, d'échanger sur la journée de votre enfant, de faire le bilan ...

• Photos, vidéos et droit à l'image



La FOL 74 et la Mairie de Villaz sont amenés à utiliser les photos et vidéos des enfants prises au centre de loisirs pour la création de différents outils de communication (dépliants, site internet ...). **Si vous ne souhaitez pas que votre enfant soit pris en photo ou filmer, vous devez impérativement le signaler dans la fiche de renseignements à l'inscription.**

Le centre de loisirs continue son voyage autour du monde

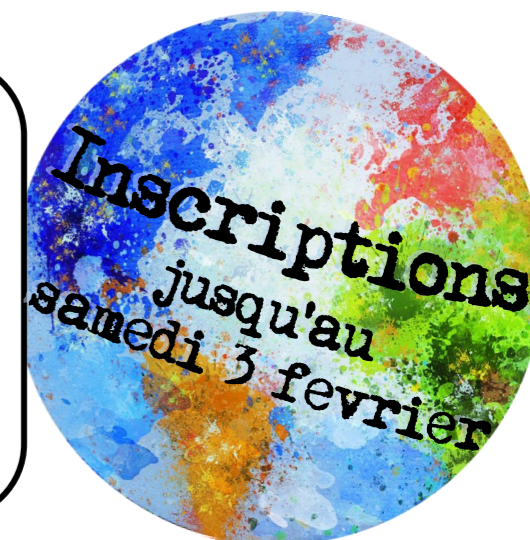
Vacances d'hiver du 12 au 23 fevrier

LIVRET D'INFORMATIONS

- 🌐 La page des parents
- 🌐 La page des enfants
- 🌐 Les informations pratiques
- 🌐 Tarifs et procedure inscription

CONTACT :

- 👤 Tania GIRARD, directrice de l'accueil de loisirs
- 📍 79 avenue de Bonatray à Villaz, bureau à l'entrée du groupe scolaire n°3.
- ☎ 04-50-60-29-54 ou 06-49-30-29-49
- ✉ directionclvillaz@fol74.org



LE BLOG DU CENTRE DE LOISIRS : Suivez les aventures de vos enfants !

<https://www.regardemonsejour.com>

Nous vous transmettrons l'identifiant et le mot de passe durant les vacances.



1. Présentation du centre de loisirs.



Depuis la rentrée 2017, la Mairie de Villaz a signé une convention pluriannuelle avec la Fédération des Œuvres Laïques de Haute Savoie (FOL74) pour l'animation et la gestion du centre de loisirs. La directrice est employée par la FOL a la responsabilité éducative et technique du centre de loisirs.

Les objectifs communs de la FOL 74 et de la commune de Villaz :

- Renforcer le lien social entre et avec les habitants
- Favoriser le « vivre et le construire ensemble »
- Développer l'esprit citoyen (tolérance, laïcité ...) ...

L'équipe de l'accueil de loisirs est composée par :

- *Une directrice de structure (Tania GIRARD)
- *Des animateurs formés et diplômés (selon la réglementation en vigueur : 1 animateur pour 8 enfants de moins de 6ans et 1 animateur pour 12 enfants de plus de 6ans).
- *Un employé technique de collectivité (cuisine, service, plonge).

Toute l'équipe travaille en ayant au cœur de ses préoccupations : l'enfant.

2. Les objectifs de l'accueil de loisirs.

« l'enfant un être humain à part entière, il est le citoyen de demain ! »

Les accueils de mineurs sont des espaces privilégiés d'éducation et vecteur de lien social. C'est pourquoi l'équipe œuvre afin d'atteindre les objectifs suivants (suivis d'exemples de moyens mis en œuvre pour les atteindre) :

Permettre à l'enfant de développer son autonomie

↳ L'enfant participe au service du repas, il met et débarrasse la table, il participe au rangement ...

Favoriser le vivre ensemble.

↳ Jeux de coopération ou de co-construction, mise en place de projets collectifs ...

Développer l'esprit citoyen de chacun.

↳ L'enfant est amené à faire des choix, il peut s'exprimer et voter, organisation de forums et de débats ...

Favoriser l'implication dans la vie locale.

↳ Participation aux événements locaux, projets avec les partenaires du territoire ...

*Le projet éducatif et pédagogique du centre est disponible sur demande.

3. Fonctionnement du centre

Le centre de loisirs est ouvert durant les vacances d'hiver, soit 12 au 23 février, du lundi au vendredi.

Les enfants sont accueillis de 8h à 18h : ☀ Matin : accueil des enfants entre 8h et 9h

🌙 Soir : accueil des familles entre 17h et 18h

Ci-dessous une journée type afin de mieux imaginer la journée d'un enfant au centre de loisirs (celle-ci n'est qu'un exemple et est modifiable en fonction de la météo, des besoins et des envies des enfants) :

8h-9h	Accueil échelonné des enfants
9h30-12h	Animations / Activités
12h-13h	Repas en salle à manger / pique-nique si sortie
13h-13h30	Temps informel (temps libre surveillé)
13h30-14h15	Temps calme pour les grands ou sieste pour les plus petits
14h30-16h15	Animations / Activités
16h	Levé des derniers de la sieste
16h30-17h	Goûter à l'extérieur ou à l'intérieur
17h-18h	Animations au choix
17h-18h	Accueil échelonné des familles

1. Thème et imaginaire : voyage autour du monde

Durant toute l'année 2017/2018, le centre de loisirs fait le tour du monde. Chaque mercredi ou chaque vacance sera l'occasion pour l'enfant de découvrir un nouveau pays.

Pour les vacances d'hiver nous partons en Suisse (1^{ère} semaine) et au Brésil (2^{ème} semaine).

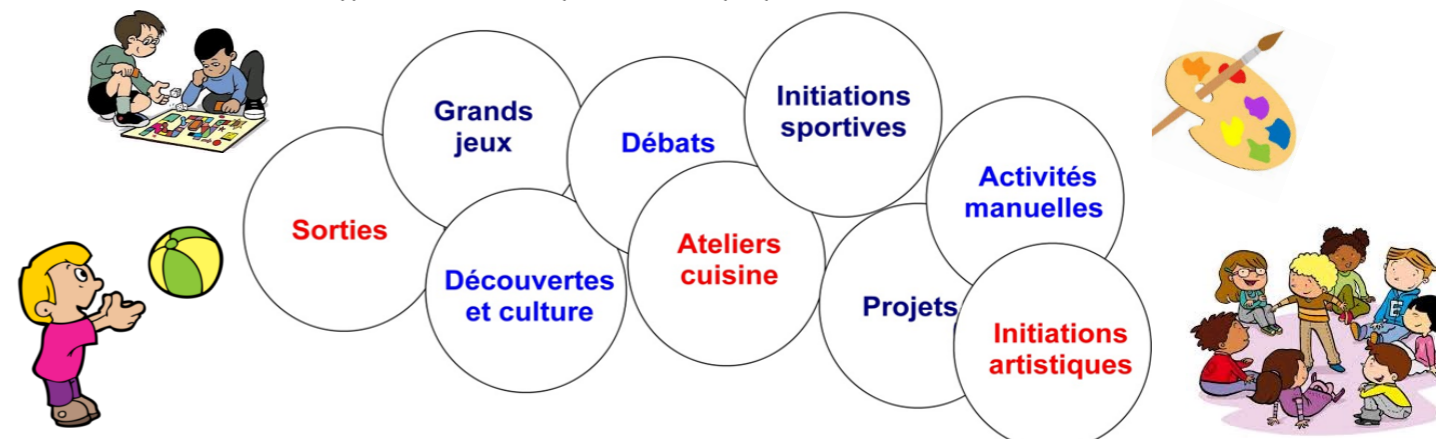
Ce thème a pour but de faire découvrir le monde aux enfants, les différentes cultures et traditions et de développer leur ouverture d'esprit, tout en jouant et en s'amusant !



2. Les animations au programme

En amont l'équipe organise et prépare ses journées. Elle veille à proposer des animations variées, adaptée, ludiques et éducatives. Le pays (Brésil et Suisse) est le fils conducteur tout au long de la semaine.

Ci-dessous les différents types d'animations pouvant être proposées aux enfants :



A savoir : en cas de sorties, vous serez prévenu en avance par mail et via l'affichage. Une sortie n'entraîne aucun surcoût.

3. Les temps forts des vacances

L'équipe de l'accueil de loisirs fait le choix de ne pas diffuser en amont un planning complet et détaillé, cependant voici quelques indices sur les temps forts des vacances qui arrivent ...



- * Mercredi 14 Février : Veillée surprise (18h-21h)
- * Vendredi 16 Février : Sortie « Entre écran et Neige »
- * Jeudi 22 Février : Sortie « Animaux et Glisses »
- * Vendredi 23 Février : Grand Carnaval Rio'Villaz

4. Les règles de vie collective.

Pour assurer une vie de groupe sereine, les règles de base ci-dessous doivent être respectées par tous :



ON DOIT ...	ON PEUT ...	IL EST INTERDIT ...
Respecter les autres (enfants et adultes)	JOUER et S'AMUSER !	De dire des gros mots ou d'insulter
Prendre soin du matériel et le ranger	PARTICIPER AUX ANIMATIONS !	De courir ou de crier à l'intérieur
Respecter l'environnement	RIGOLER !	De casser volontairement du matériel
Goûter un peu de tout au repas	PROPOSER DES IDÉES !	De se battre ou d'être violent
Partager : jeux, au repas ...	NE RIEN FAIRE !	De partir sans adulte
Écouter les autres (adultes et enfants)	DONNER SON AVIS, S'EXPRIMER !	De jouer avec la nourriture

*L'équipe se réserve le droit de sanctionner un enfant s'il ne respecte pas ces règles. Ces règles sont expliquées aux enfants. La punition est en lien avec la « bêtise », elle est expliquée à l'enfant. Et vous serez avertie le soir même.